



Procès-Verbal Commission Régionale des Coupes

Réunion du Mercredi 26 Août 2026

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mmes Abtisssem HARIZA, Annick JOUVE (coupe de France Féminine), MM. Jean-Pierre HERMEL, Alain CHENEVIÈRE, Roland LOUBEYRE, Michel GODIGNON.

COUPE DE FRANCE 2026-2027

MASCULINE

INFORMATIONS :

Qualifiés au 7^{ème} tour fédéral : 20 équipes – Nombre de clubs engagés : 897

- 2^{ème} tour le dimanche 30 août 2026 (entrée des clubs R2 et R3 et des clubs exempts), les rencontres sont visibles sur le site internet de la ligue.
- 3^{ème} tour le dimanche 13 septembre 2026 (entrée des R1 et N2). Tirage au sort le 02 septembre à 18h00, à la ligue à Cournon.

L'utilisation de la FMI est obligatoire (Sous peine de sanction financière).

PERMANENCE RESULTATS COUPE DE FRANCE 2^{ème} TOUR

La Commission Régionale des Coupes tiendra une permanence le dimanche 30 août à partir de 19h00, afin de permettre aux clubs recevant de communiquer leur résultat.

Tout dysfonctionnement de la FMI doit être communiqué à la permanence et par conséquent, la feuille de match papier devra être transmise à la ligue, aux services compétitions dès la fin de la rencontre, merci.

Permanence weekend : 06 26 05 04 89 – M. LONGERE

Permanence dimanche soir : Secteur Est (ex Rhône Alpes) : 04 72 15 30 46 et 04 72 15 30 43

Secteur Ouest (ex Auvergne) : 06 25 89 16 53

IMPORTANT : Suite aux nombreuses modifications de terrain ou inversion, les clubs et officiels sont invités à consulter le site internet de la ligue rubrique « compétitions » puis « coupes de France » pour prendre connaissance des changements.

Rappel règlement :

Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Rappel Terrain :

Art.10 : pour les deux premiers tours, les rencontres peuvent avoir lieu sur un terrain classé T7 ou T7 Syn avec éclairage E7 minimum.

POUR le 3^{ème} TOUR Coupe de France :

A partir du 3^e tour et jusqu'au 6^e tour inclus, les rencontres doivent avoir lieu sur un terrain classé au minimum en niveau **T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum**.

A défaut, le club recevant dispose d'un délai de 48 heures après le tirage au sort, pour trouver un terrain de repli classé dans la catégorie demandée. Dans le cas contraire, il devra jouer chez son adversaire à condition que ce dernier dispose d'un terrain classé dans la catégorie demandée.

Si aucun des deux clubs ne trouve un terrain classé dans la catégorie demandée, c'est le premier tiré qui recevra.

FEMININE

La commission régionale des coupes s'est réunie le mardi 25 Août 2026 à Cournon et a établi les rencontres du tour de Cadrage et du 1^{er} tour.

INFORMATIONS :

Qualifiés au 1^{ère} tour fédéral : 9 équipes – Nombre de clubs engagés : 140

4 clubs Première ligue et Seconde ligue.

2 clubs de D3 F

29 clubs de R2

9 clubs de R1

96 clubs de district

Rappel des dates :

Cadrage : Dimanche 13 septembre 2026 à 14 h 30. Sont exemptés du Cadrage : 82 clubs de district. 14 équipes joueront. Les 7 rencontres sont visibles sur le site internet de la ligue

1^{er} tour : Dimanche 20 septembre 2026 à 14 h 30 (entrée des clubs de R2).

2^{ème} tour : Dimanche 04 octobre 2026 à 14 h 30 (entrée des clubs de R1)

3^{ème} tour : Dimanche 18 octobre 2026 (14 h 30) (entrée des clubs D3)

Dernier tour régional : Dimanche 1^{er} novembre 2026.

L'utilisation de la FMI est obligatoire (Sous peine de sanction financière).

Rappel règlement :

Art 7.3 - Licences, qualifications et participation

1. Les dispositions des Règlements Généraux et de ses Statuts s'appliquent dans leur intégralité à la Coupe de France Féminine.

2. Les joueuses doivent être qualifiées en conformité avec les Règlements Généraux. Les conditions de participation à la Coupe de France Féminine sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueuses mutées est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF. Toute joueuse autorisée à participer régulièrement au championnat disputé par l'équipe première du club peut prendre part à l'épreuve. **Les joueuses licenciées U16F, U15F et moins ne sont pas autorisées à participer à cette épreuve. Les joueuses licenciées U17F peuvent participer, sous réserve du respect des dispositions prévues à l'article 73 des Règlements Généraux de la FFF.**

Art 9 - Classification des terrains.

Lors de l'éventuel tour préliminaire et des deux premiers tours, les rencontres peuvent avoir lieu sur un terrain T7 ou T7 SYN avec éclairage E7 minimum.

MODIFICATIONS : Lieu, Date, Horaire du tour de Cadrage Coupe de France Féminine :

Les clubs peuvent modifier le lieu, la date, l'horaire de ce tour de cadrage jusqu'au mercredi 02 septembre 2026 à 17 heures au service compétitions de la Ligue : competitions@laurafoot.fff.fr.

COUPE LAuRAFoot FEMININE 2026-2027

Informations :

La Commission Régionale des Coupes vous informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2026/2027 de la Coupe LAuRAFoot Féminine.

► Les clubs régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

► Cette coupe est ouverte aux clubs départementaux si vous souhaitez participer, vous devrez vous inscrire en saison 2026-2027 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au dimanche 27 septembre 2026 (dernier délai).

COURRIERS RECUS

Jassans-Fran : Voir PV du 17 Août 2026.

Montréal-la Cluse : Transmis à la commission PMS.

Le Président de la Commission,

La Secrétaire de Séance,

Pierre LONGERE

Abtissem HARIZA